Crédits de un dollar

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Traduction]

LES SUBSIDES

JOUR PRÉVU AUX TERMES DE L'ARTICLE 58 DU RÈGLEMENT—LE RECOURS AUX CRÉDITS DE UN DOLLAR DANS LES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES

M. Don Mazankowski (Vegreville) propose:

Que, de l'avis de la Chambre, l'utilisation par le gouvernement de postes au montant nominal de un dollar réduit encore le contrôle des dépenses par la Chambre et, de plus, fait échec au droit qu'a la Chambre de discuter à fond la création de nouvelles politiques et de nouveaux programmes et organismes.

—Monsieur l'Orateur, la motion a pour but de mettre en lumière un effort délibéré, et bien calculé, de subversion du processus parlementaire par le recours abusif aux crédits de un dollar dans les budgets supplémentaires. Il s'agit en l'espèce du budget supplémentaire (D). Je veux montrer que la forme et le contenu actuels du budget ne sont pas satisfaisants et signaler également certaines tactiques douteuses que le gouvernement a jugé bon d'employer pour administrer les fonds publics.

• (1510)

Si l'on examine le budget supplémentaire (D), on voit qu'il expose toute une gamme de pratiques qui témoignent, en fait, d'un effort systématique pour obscurcir, travestir, et camoufler les dépenses du gouvernement. Les renseignements donnés dans le budget—et cela a été confirmé par des autorités et notamment par l'Auditeur général—sont tout à fait insatisfaisants, pour ne pas dire trompeurs, et, souvent, contredisent même les données fournies dans le budget principal. En outre, si l'on tient compte des contraintes du système parlementaire, du Règlement actuel qui régit les délibérations de la Chambre et des comités du temps limité ou de la règle de clôture ni les comités ni la Chambre n'ont suffisamment l'occasion de contester, d'analyser à fond, d'examiner ou même de critiquer certaines des dépenses du gouvernement.

Nous discutons de cette question au moment où l'on émet malheureusement dans tout le pays de sérieuses réserves à propos du Parlement et de son aptitude à contrôler le trésor public. Sans aucun doute, les Canadiens perdent confiance dans le Parlement et, pourtant, nous avons un gouvernement qui contribue délibérément à usurper le rôle du Parlement et à rogner ses pouvoirs. Les députés de ce côté-ci de la Chambre n'aiment pas du tout ces procédés.

A mon avis, le budget supplémentaire (D) montre clairement comment et pourquoi le Parlement a de plus en plus de difficulté à contrôler les dépenses publiques. Le président du Conseil du Trésor (M. Andras) a exprimé son inquiétude au sujet du manque de contrôle parlementaire. La semaine dernière à la Chambre, il s'est déclaré insatisfait de l'usage actuel des crédits de un dollar et a ajouté que la question relevait de [M. l'Orateur.]

la procédure parlementaire et que c'était en fait une question de procédure qui ne regardait pas le gouvernement.

Cela me semble très étrange, car lorsqu'on lit le rapport de l'Auditeur général, on constate qu'il y aurait bien des améliorations à apporter tant à la forme qu'au contenu du budget. Le gouvernement n'a qu'à se décider à accepter certaines de ces recommandations. J'ai trouvé étrange également que le président du Conseil privé (M. MacEachen), éminent parlementaire que nous tenons tous en très haute estime, déclare l'autre jour, dans un discours éloquent, qu'il était vivement conscient de la nécessité de protéger et même d'améliorer le Parlement en l'adaptant davantage aux besoins de l'heure. Je me demande donc pourquoi il est complice des tactiques auxquelles recourt le gouvernement pour saper systématiquement les pouvoirs de la Chambre et la tâche fondamentale que notre institution est censée assumer: débattre les propositions et les modifications législatives.

Pourquoi le gouvernement refuse-t-il d'agir et d'appliquer certaines des recommandations principales de l'Auditeur général? On peut en déduire que c'est sans doute pour deux raisons. Peut-être est-ce parce que toute tentative en vue d'améliorer la forme et le contenu des prévisions budgétaires ainsi que leur présentation risquerait de révéler l'inaptitude du gouvernement en matière de planification et d'affectation de fonds. D'autre part, c'est peut-être parce que cette pratique est un moyen efficace pour dissimuler des dépenses contestables ou impopulaires. Quelle qu'en soit la raison, les méthodes employées dans le cas du budget supplémentaire, notamment l'emploi abusif de crédit de un dollar, prouvent bien à mes yeux que le gouvernement fait preuve d'opportunisme et ne se préoccupe guère des traditions et des privilèges de notre institution.

Nous savons que la situation actuelle préoccupe et chagrine énormément l'Auditeur général. Il a indiqué clairement qu'à son avis, les fonds publics sont en fait des fonds détenus en fiducie au nom des Canadiens et qu'il faut les considérer comme tels. Tant que l'on n'adoptera pas de système efficace budgétaire, personne ne saura exactement si les fonds sont bien dépensés pour les fins auxquelles ils sont affectés. Une surveillance appropriée des dépenses fédérales n'est possible que si le Parlement est en mesure d'exercer un contrôle efficace, ce qu'il n'a pas pu faire en raison des pratiques que nous suivons depuis 1968 et encore aujourd'hui. On ne pourra y parvenir en tout et partout, sans un plan d'information permettant de rendre compte des fonds confiés au gouvernement. L'Auditeur général a dit, quand il a témoigné devant le comité des comptes publics, que le gouvernement devait rendre compte de ses dépenses tout d'abord au Parlement. Il n'y a aucun doute sur cette question.

Des voix: Bravo!